Prefecture

PÉRIGORD LIMOUSIN

024 - 24240 0752 - 20191115 - 2019_5 Séance du 15 novembre 2019

2019-5-1

Recu le 22/11/2019 Publié le 22/11/2019 DORDOGNE

> Arrondissement de NONTRON

Lieu de réunion du Conseil : Thiviers

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse: 08 novembre 2019

Nombre de membres : En exercice: 38 Présents: 27 Pouvoirs: 8

Président: Bernard VAURIAC

Etaient présent(e)s

Mesdames: Thérèse CHASSAIN, Lucienne LAUMOND, Michèle FAURE, Béatrice HAGEMAN, Bernadette LAGARDE, Dominique MARCETEAU, Annick MAURUSSANE, Isabelle HYVOZ, Céline DEQUANT,

Messieurs: Jean-Louis FAYE, Paul MEYNIER, Claude CAMELIAS, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Pascal MAZEAUD, Philippe LACHAUD, René (Paul) CHEVAL, Jean-Claude JUGE, Patrick FLEURAT LESSARD, Philippe FRANCOIS, Michel REBIERE, Alain GARNAUD, Marc PASCUAL, Claude BOST, Michel AUGEIX, Benoit MOUTON, Pierre-Yves COUTURIER,

Absents et excusés: Francis MARCHEIX (a donné pouvoir à Claude BOST), Raphaël CHIPEAUX (a donné pouvoir à Bernadette LAGARDE), Philippe BANCHIERI (a donné pouvoir à Thérèse CHASSAIN), Gilbert CHABAUD (a donné pouvoir à Bernard VAURIAC), Jean-Patrick CHAUSSADAS (a donné pouvoir à Jean-Louis FAYE), Céline BAUDESSON (a donné pouvoir à Pascal MAZEAUD), Nathalie GRANERI (a donné pouvoir à Patrick FLEURAT-LESSARD), Nicola ROBERTS (a donné pouvoir à Michel REBIERE), Christiane DESPAGES, Jean-Marc BUISSON, Didier GARNAUDIE,

M. Pierre-Yves COUTURIER est désigné secrétaire de séance

Extension du site des Carrières de Thiviers - Protocole d'accord relatif à la nouvelle voirie de contournement

Dans le cadre du projet d'extension du site des Carrières de Thiviers, il est rappelé aux membres du conseil communautaire plusieurs éléments, utiles pour la bonne compréhension de ce dossier :

- La société Carrières de Thiviers a déposé en Préfecture de la Dordogne le 15 mai 2017, un dossier au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dans la perspective d'obtenir une autorisation préfectorale pour l'exploitation du site étendu à Thiviers (voir cartographie ci-dessous)
- L'extension du site des Carrières de Thiviers nécessite par ailleurs une procédure d'évolution du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Thiviers sous la forme d'une Mise En Compatibilité de ce PLU. Il revient à la Communauté de communes Périgord-Limousin, au titre de sa compétence Urbanisme, de conduire la procédure de Mise En Compatibilité de ce PLU dont le dossier est à ce jour complet et achevé;
- Une Commission de Suivi de Site de la Carrière de Planeaux a été instaurée par arrêté du Préfet, présidée par le Sous-Préfet de l'arrondissement de Nontron. Elle regroupe 5 collèges : Administrations de l'Etat / Elus des collectivités locales et des EPCI / Riverains et associations de protection de l'environnement / Exploitants de l'Installation Classée / Personnalités Qualifiées.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission e Sous-Préfecture

P/Le Président empêché La 3ème Vice-Présidente

Michèle FAURE

eut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publicati

Fait à Thiviers, le 19/11/2019 P/Le Président empêché,

La 3ème Vice-Présidente,

Michèle FAURE

Resu le 22/11/2019 Publie le 22/11/2019

Par ailleur ARe Birefieta tube mettre en évidence les surfaces en m² liées au site actuel des Carrières 02a្នំ- ្រុងរួររុំឲ្យភេឌ្ឌានរ៉ូ ហ្គារម្នា <u>re</u>ទៀ<u>ខន្ធ diéess à l'ex</u>tension prévue par les Carrières de Thiviers, sur le site des

L'emprise cadastrale totale des terrains de la carrière de Thiviers après extension est présentée cidessous:

	AUTORISATION ACTUELLE + BL 99	DEMANDE D'EXTENSION	TOTAL (actuel + extension)
PERIMETRE TOTAL:	73 ha 97 a 28 ca	20 ha 30 a 13 ca	94 ha 27 a 41 ca
dont surface réellement exploitable dans le cadre de l'activité d'exploitation de la carrière :	42,8 ha	10,4 ha	53,2 ha

Le site des Carrières de Thiviers et son extension

Légende

En jaune : périmètre de l'autorisation actuelle d'exploiter

En pointillé vert : emprise de l'extension souhaitée par les Carrières de Thiviers

En pointillé jaune : limite de la surface réellement exploitable



Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa Commune publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

P/Le Président empêché La 3ème Vice-Présidente, Michèle FAURE

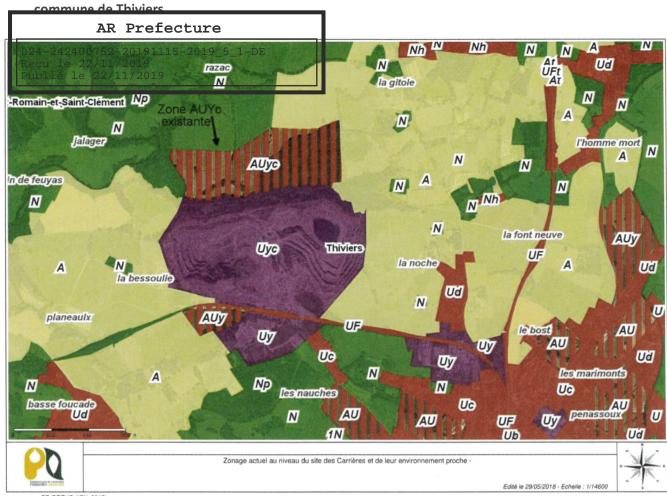
n peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivar

Fait à Thiviers, le 19/11/2019 P/Le Président empêché,

La 3ème

Michèle FAUR

Urbanisme : Cartographie de l'état actuel d'une partie du zonage du Plan Local d'Urbanisme de la



- source : BD ORTHO (IGN, 2015)

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmissiop en

Sous-Préfecture

P/Le Président empêcké, La 3^{ème} Vice-Présidente,

Michèle FAURE La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publica

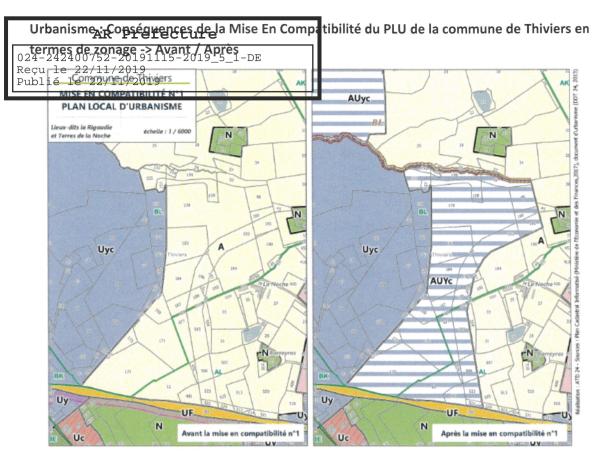
ommune,

OO THIVIERS

Fait à Thiviers, le 19/11/2019 P/Le Président empêché,

La 3ème Vice-Presidente,

Michèle FAURE



Dossier MEC PLU de THIVIERS pour l'extension des carrières – Communauté de Communes Périgord-Limousin

Un protocole d'accord relatif à la voie de contournement du site étendu des Carrières de Thiviers :

La communauté de communes Périgord-Limousin, la commune de Thiviers ont décidé de définir avec les Carrières de Thiviers, un protocole d'accord visant à préciser les modalités d'aménagement d'une voirie de contournement qui sera à créer par les Carrières, depuis le site des Carrières de Thiviers, jusqu'à la Route Nationale 21.

Plus précisément, ce protocole a pour objectif de déterminer les droits, obligations, caractéristiques et conséquences relatifs à l'aménagement et l'exploitation d'une voie privée aménagée par les Carrières de Thiviers, destinée à recevoir principalement un trafic de poids-lourds généré par les besoins de l'activité des Carrières de Thiviers.

objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

Ce protocole d'accord est remis à chaque conseiller communautaire en annexe.

Il traite de plusieurs aspects :

- Son objet
- Les caractéristiques de l'ouvrage
- Les raccordements et embranchements avec les voiries déjà existantes

OO THIME

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

P/Le Président empêché, La 3ème Vice-Présidente/

Michèle FAURE

Fait à Thiviers, le 19/11/2019 P/Le Président empêché,

La 3ème Vice-Présidente

Michèle FAURE

AR Prefiettube oie de contournement

024-242400752-2649titre du droit des biens Reçu le 22/16/2649titre du droit de l'urbanisme Publié le 22/11/20119 de réalisation des travaux

- O Passage d'autres partenaires publics et privés sur cette nouvelle voirie
- Un accord nécessaire relatif au tracé de cet ouvrage
- Durée, révision et validité du protocole d'accord
- Validation du projet d'extension
- Engagement réciproque des parties

Ce protocole d'accord traite d'une nouvelle voirie à aménager qu'il est nécessaire de distinguer en plusieurs tronçons :

- Tronçon n°1 : Création de la nouvelle voie d'accès depuis le site des Carrières de Thiviers jusqu'à la Route Départementale 77 au lieu-dit Enclairval (maîtrise d'ouvrage : Carrières de Thiviers)
- Tronçon n°2 : Recalibrage de la Route Départementale 77 (maîtrise d'ouvrage : Conseil Départemental de la Dordogne)
- Tronçon n°3 : Poursuite de la création de cette nouvelle voie depuis la Route Départementale 77 jusqu'à la Route Nationale 21 (maîtrise d'ouvrage : Carrières de Thiviers)

Après plusieurs mois d'allers et retours avec les Carrières de Thiviers, un accord a été trouvé s'agissant du contenu de ce protocole.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- De valider le contenu de ce protocole d'accord relatif à la voie de contournement du site étendu des Carrières de Thiviers
- D'autoriser son président à le signer
- De lancer la Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Thiviers par la communauté de communes Périgord-Limousin, conformément au contenu de ce protocole d'accord

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

P/Le Président empêché, La 3^{ème} Vice-Présidente,/

Michèle FAURE La présente de

ésente défibération peut laire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

Fait à Thiviers, le 19/11/2019 P/Le Président empêché,

La 3ème Vice-Présidente,

Michèle FAURE (